

Communiqué de presse
du 23 janvier 2009

L'UPA signe la Charte du Tiers de Confiance de la Médiation

Le 23 janvier, l'UPA a signé la Charte du Tiers de Confiance de la Médiation avec Hervé Novelli, le Secrétaire d'Etat à l'Artisanat, au Commerce et aux Petites Entreprises, et René Ricol le Médiateur du Crédit.

Par cette Charte, l'UPA s'engage à mutualiser leurs ressources et coordonner leurs actions au plan local pour mettre en place dans chaque département un réseau d'experts de terrain à qui le statut de Tiers de Confiance de la Médiation sera reconnu pour aider les entreprises.

Le Président Roch POUZOLET vient de signer la Charte du Tiers de Confiance de la Médiation, permettant ainsi à l'UPA Hérault d'être reconnue « Tiers de confiance de la médiation » dans le département.

Chaque entreprise confrontée à des difficultés de trésorerie ou de financement pourra désormais, avant de saisir le Médiateur du Crédit, contacter l'UPA qui interviendra gracieusement à ses côtés pour l'aider à préciser ses besoins et rendre ainsi plus efficace l'intervention du médiateur.